

Vie du village
Bloc note - Pêle-mêle



Naissances :

- Noémie BRAULT, née le 3 décembre 2008

Fille d'Emmanuel BRAULT et de Laurence RICHALET,
La Goguerie.

- Justine NEILZ, née le 14 décembre 2008,

Fille de Vincent NEILZ et de Marylène BERTHONNEAU,
23 bis, rue du Moulin Moreau.

«Félicitations aux parents de la part des membres du conseil»



Présentation des vœux du conseil Municipal

(11 Janvier 2009)

- Merci aux habitants qui sont venus nombreux à

la présentation des vœux de Mr le Maire.



Téléthon 2008

La municipalité remercie tous les bénévoles qui ont œuvré pour la mise en place de ce Téléthon 2008 ainsi que tous les participants venus apporter leurs contributions à cette occasion.

La somme de 855 € a été récoltée lors de cette manifestation.

Un grand merci à la famille Guyader pour le spectacle musical et le mandala géant du dimanche après midi.

Les responsables Téléthon 37 sont venus à Charentilly.

Compte tenu du résultat et de l'originalité de l'œuvre réalisée, il ne serait pas étonnant de voir l'idée du mandala partir sur Tours pour le prochain Téléthon 2009...

Merci au comité des fêtes pour avoir pris en charge le côté administratif de l'organisation, la CLE, la cantine, les fils d'argent, l'APEC, et l'USC pour leurs participations.

Nous vous donnons rendez vous les 4.5.6 décembre 2009 pour le prochain Téléthon 2009



Site Internet

Le site Internet de Charentilly est en cours de réalisation.

2ème Run and Bike

Dimanche 15 février 2009



Cette année, l'USC prévoit pour les enfants de 8 à 12 ans, un petit parcours de 2 kms le matin à partir de 10h30 selon le modèle Run and bike. Equipage de 2 avec un seul vélo.
Informations et inscriptions fin janvier.

A 13h30, parcours 'découverte' de 9 kms pour les personnes nées à partir de 1995

A 14h45, parcours 'sprint' de 18 kms pour les personnes nées à partir de 1993.

Renseignements et inscriptions sur le blog :

<http://runbikecaskftri.sportblog.fr>



Carnaval

15 mars 2009

Un Carnaval organisé par l'APEC aura lieu le 15 mars à partir de 15 heures à la salle Madeleine Guillemot



Comité de la St-Vincent

Soirée dansante: le samedi 31 Janvier 2009

Pour les inscriptions

Merci de contacter Mme Testoni Sylvie
au 06 63 94 44 85 ou 02 47 56 65 39



Charentilly



L'Echo du Conseil

Décembre 2008

INFOS PRATIQUES

La Mairie
1 place Andrée Cousin
37390 Charentilly



Tel : 02 47 56 65 46 - Fax : 02 47 56 53 56
Email : mairie.charentilly@wanadoo.fr

Mr le Maire et ses Adjointes reçoivent en semaine sur rendez-vous.

Horaires d'ouverture au public

Lundi - Mardi - Jeudi -Vendredi : de 8h00 à 12h00
Mercredi : de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 22 DECEMBRE 2008 A 20 HEURES 30



Accueil de M. Dominique Lachaud, Conseiller Général. M. le Maire remercie M. Lachaud d'avoir bien voulu répondre à son invitation. Celui-ci répond que depuis son élection, il aura rencontré huit des dix conseils municipaux. M. le Maire présente les projets en cours : plan local d'urbanisme - nouvelle école – tennis couvert– étude sécuritaire sur la RD 938 – ouvrage récepteur de l'assainissement eaux usées – enfouissement des réseaux – rénovation du centre bourg et de sa mairie. M. Lachaud indique qu'il viendra chaque année pour exposer les projets du Conseil Général. Puis, il souligne l'importance du lien entre les communes et le département tout en faisant état des projets gouvernementaux portant sur d'éventuelles modifications de compétences que pourraient se voir attribuer les départements. Il fait part que le Département est endetté, que les dotations de l'Etat baissent... Le Conseil Général ne désire pas augmenter l'endettement et ne pas ralentir les investissements créateurs d'emplois. Il s'en remet donc à l'augmentation de la fiscalité ; un point de fiscalité procurant 1 million d'euros de recettes. Le Département aide les communes par l'intermédiaire du FDACR (Fonds départemental d'aide aux communes rurales). L'exercice 2008 a bénéficié de 10 000 € pour l'acquisition du terrain de la nouvelle école. Le Département intervient par l'intermédiaire du FAL (Fonds d'animation locale) pour soutenir certaines actions menées par les associations locales.

Point sur le Plan local d'urbanisme :

Le 26 novembre s'est tenue une réunion publique de présentation.

La Commission d'urbanisme élargie à tous les élus s'est réunie le 4 décembre pour examiner le plan de zonage. Le règlement est en cours de rédaction.

École :

Choix de la procédure de consultation des architectes : M. Le Maire rappelle que les Commissions scolaire et bâtiments, après discussion avec l'assistance à la maîtrise d'ouvrage (A.M.O), ont émis le souhait de consulter trois architectes, selon la procédure dite adaptée, le marché étant inférieur à 206 000€ HT. La parution de l'appel public à la concurrence se fera au BOAMP au cours de la première semaine de janvier pour un dépôt de candidatures fin janvier. Une commission d'examen des

offres sera nommée lors de la réunion du Conseil municipal du mois de janvier.

Le Conseil municipal:

- Choisit la procédure adaptée pour désigner l'architecte.
- Décide de verser à chaque candidat une prime de

7 000 € HT modulée en fonction de la qualité des travaux remis, le lauréat s'en prévalant sur honoraires à devoir.

(Votants 15 Pour 14 Abstention 1)

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le maire à préparer, exécuter, déposer toutes demandes de subventions pouvant être accordées à la commune pour la construction de la nouvelle école et des annexes s'y rapportant (cantine, garderie etc...).

Assainissement:

Coût du branchement eaux usées.

Participation pour raccordement à l'égout (P.R.E.).

Lors de la Commission des finances du mardi 16 décembre, le Conseil municipal, a fixé le coût du branchement à 1 200 € et la participation pour raccordement à l'égout à 1 300 €.

(Votants 15 pour 14 abstention 1)

Redevance assainissement eaux usées:

Le Conseil municipal, décide de la tarification uniforme de la consommation à 1,53 € le m³ et du maintien du terme fixe à 101,69 €.

(- 11 voix Pour 1,53 € le m³)

(- 4 voix Pour 1,43 € le m³)



Syndicat de la Choisille.

Maintien de la commune de Charentilly dans le syndicat intercommunal de la Choisille et de ses affluents (SICA). La directive cadre européenne transposée en droit français au titre de la loi sur l'Eau impose aux collectivités une obligation de restauration des rivières.

Dans un premier temps, le syndicat devra recruter un technicien de rivière chargé de la mise au point des travaux (entretien et restauration) et du suivi de la «Déclaration d'intérêt général (D.I.G.)». Dans un second temps, il faudra consulter des entreprises et réaliser ces travaux sur une durée de 5 ans. Ces décisions impliquent des participations financières des communes membres. Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide du maintien de la commune de Charentilly au sein du SICA.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le retrait du syndicat de Notre Dame d'Oé et de Rouziers.

Comptes-rendus des Commissions.

- Le Conseil municipal remercie la Commission fêtes et cérémonies pour le travail accompli pour la mise en illumination du bourg. L'an prochain, la réflexion sera menée dès l'été.

Cadre de Vie.

Les travaux de remplacement de la haie au nouveau cimetière sont terminés.

Comptes-rendus de EPCI.

Gendarmerie: Le règlement intérieur a été approuvé. Des fissures sont apparues sur le bâtiment du casernement, une action est en cours. Des devis ont été sollicités pour des interventions sur les bureaux et les logements. Participation des communes pour 2009 : Charentilly 3 270 €.

Collège du Parc à Neuillé Pont Pierre:

Participation des communes pour 2009: Charentilly 2 491 €.

CCGC : A l'ordre du jour : Assurance statutaire, orientations budgétaires 2009, ordures ménagères 2009 + 3 %, voirie : assistance à maître d'ouvrage, DGE 2009, travaux Relais assistantes maternelles (R.A.M.), communication : confection de plaquettes, salle de spectacle à Rouziers de Touraine, assurance dommage ouvrage.

Syndicat eau potable.

Un pré-forage va être prochainement réalisé sur le domaine de Bois Bigot. Coût environ 43 000 €.



Questions diverses.

Le Conseil municipal donne son accord pour la signature d'un contrat d'entretien des bornes d'incendie avec VEO-LIA pour une durée de 5 ans au coût de 42 € HT par borne.



Prochaine réunion du Conseil municipal
le 19 Janvier 2009 à 20 heures 30, salle de la mairie.



Etant donné les fêtes de fin d'année et les congés du personnel communal, cet écho n'a pas pu vous être distribué avant. Nous le regrettons.

(Ce compte rendu ne se veut pas une copie du Procès Verbal officiel.
Ce dernier est consultable sur le panneau d'affichage de la mairie)